

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 787

présenté par
M. Giraud et M. Krabal

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« afin de préserver en priorité les ressources des ménages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle visant à insister sur le fait que la fiscalité écologique ne doit pas être une fiscalité supplémentaire et préserver prioritairement les ressources des ménages.